

L'AGECA propose poste de **Délégué à la vie associative** en CDD pour une durée de 6 mois en remplacement d'un salarié en congé formation, à compter du lundi 2 février 2009.

Vous trouverez ci-joint le profil de poste. Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante ageca@ageca.org avant le 21 janvier 2009.

▪ **Fonctions générales d'administration et de prospection**

-Assurer en permanence le bon fonctionnement de l'association, en veillant à ce que les décisions du conseil d'administration et du bureau soient correctement et pleinement réalisées,

-En liaison étroite avec les autres délégués et le bureau, la mise en œuvre des actions nécessaires pour le plein emploi des salles et l'utilisation optimisée des services.

▪ **Fonctions propres à la fonction de Délégué spécialement en charge du développement de la vie associative**

Activités Point d'Appui :

-Informers les personnes sur la loi du 1^{er} juillet 1901, aide à la rédaction de statuts, démarches administratives, fiscalité.

-Aide à la gestion de projet

-Participation aux réunions communes avec les autres structures d'accompagnement de Paris et de la région Ile-de France

Représentation de l'AGECA auprès des partenaires publics. Tâche commune avec les deux autres délégués.

▪ **Fonctions communes d'accueil et d'animation :**

-Accueil téléphonique

-Accueil des groupes et des personnes

-Logistique des salles (sonorisation, équipements divers) et des photocopies.

-Prise des réservations, facturation, perception de la participation financière

Horaires : sur la base de 35 heures, variables avec soirées en semaine et certains dimanche en journée.

Salaire de base mensuel : 2419,89 €